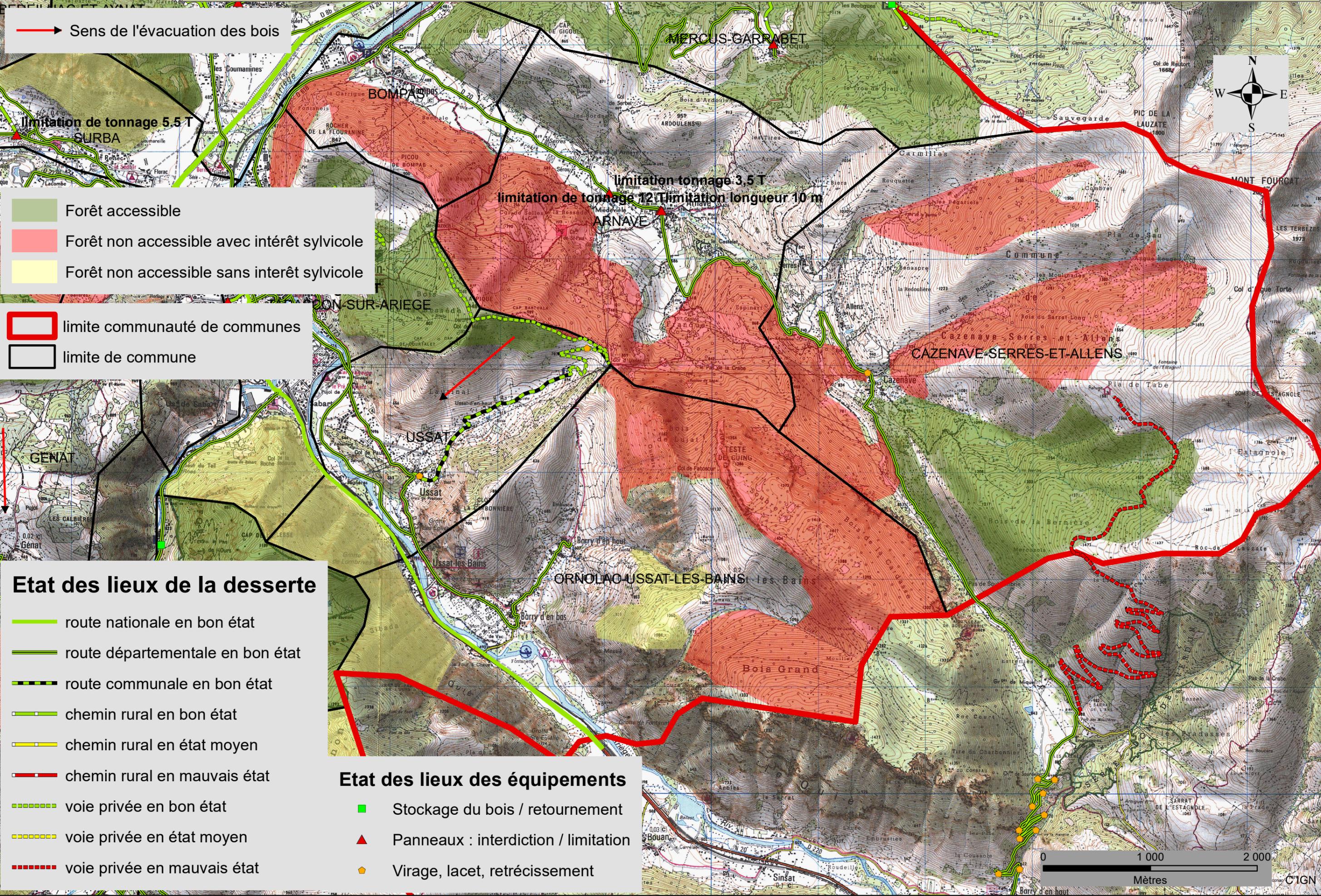


Etat des lieux de la desserte forestière sur les communes de Bompas, Arnave, Cazenave Serres et Allens, Ussat et Ornolac



➔ Sens de l'évacuation des bois

limitation de tonnage 5.5 T
SURBA

limitation tonnage 3,5 T
limitation de tonnage 12 T
limitation longueur 10 m
ARNAVE

- Forêt accessible
- Forêt non accessible avec intérêt sylvicole
- Forêt non accessible sans intérêt sylvicole

- limite communauté de communes
- limite de commune

Etat des lieux de la desserte

- route nationale en bon état
- route départementale en bon état
- route communale en bon état
- chemin rural en bon état
- chemin rural en état moyen
- chemin rural en mauvais état
- voie privée en bon état
- voie privée en état moyen
- voie privée en mauvais état

Etat des lieux des équipements

- Stockage du bois / retournement
- Panneaux : interdiction / limitation
- Virage, lacet, rétrécissement

